

DEC24247DAJ

Décision du 5 juin 2024 portant délégation de signature au sein de la Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la délibération du 12 octobre 2023 du Conseil d'Administration de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement portant délégation de pouvoirs au Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 28 mai 2024 portant nomination de M. Jean-Michel VANSTEENE en qualité de Directeur de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et Directeur de l'UAR1306 DSI-UA Direction Systèmes d'Information-Unité d'Appui, à compter du 1^{er} juillet 2024,

Décide :

Article 1. :

A compter du 1^{er} juillet 2024, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel VANSTEENE, Ingénieur de recherche hors classe, Directeur de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour tous les actes de toute nature entrant dans les champs de compétences relevant de la Direction des Systèmes d'Information tels que définis par la décision du 1^{er} janvier 2020 susvisée, et notamment :

- les conventions de partenariat ou d'adhésion relevant de la DSI ;
- les contrats de licence informatique ;
- les règles d'usage ou de consommation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Article 2. :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel VANSTEENE, la même délégation est donnée à M. Mahmoud NASSR, Ingénieur de recherche, Directeur adjoint de la Direction Systèmes d'Information-(DSI).

Article 3. :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel VANSTEENE et de M. Mahmoud NASSR, délégation est donnée à Mme Sandrine SAVATERO, Ingénieure de recherche, Directrice adjointe de l'UAR1306 DSI-UA Direction Systèmes d'Information-Unité d'Appui, à l'effet de signer les contrats de licence informatique.

Article 4. :

Délégation de signature est donnée à l'ensemble des agents, dont les noms figurent au tableau ci-après, à l'effet de signer l'ensemble des actes de gestion courante relevant des fonctions de l'ordonnateur principal dans les champs de compétence délégués et dans la limite des attributions de chacun des délégataires, à savoir l'émission des ordres de recouvrer et des ordres de payer, la transmission des pièces justificatives, des certifications et des documents nécessaires

au comptable pour la tenue de la comptabilité, la gestion des crédits budgétaires et ce, dans les matières énumérées à l'article 1 de la présente décision :

Civilité/Prénom(s)/NOM	Fonctions
M. Jean-Michel VANSTEENE	Directeur des Systèmes d'Information (DSI)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> M. Mahmoud NASSR	Directeur adjoint des Systèmes d'Information (DSI)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Sandrine SAVATTERO	Directrice adjointe de l'UAR1306 DSI-UA Direction Systèmes d'Information-Unité d'Appui
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Marie NOGUEIRA DE BARROS	Gestionnaire d'unité
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Céline GOMES	Gestionnaire d'unité
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Malika SARHROUNI	Gestionnaire d'unité
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Valérie PIAZZA	Gestionnaire d'unité
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Aude RADOM	Gestionnaire d'unité
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Lisbeth MICHEL	Gestionnaire d'unité

Article 5. :

La décision n°DEC23357DAJ en date du 19 décembre 2023 portant délégation de signature à M. Mahmoud NASSR en qualité de Directeur de la Direction des Systèmes d'Information par intérim est abrogée à compter du 1^{er} juillet 2024.

La présente décision est publiée par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE et dans les locaux de la DSI.

Fait à Paris, le 5 juin 2024

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,
Philippe MAUGUIN

